

5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : combinés « coussin-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice uniquement pour la version 6A
- 5.2 Arrière :
- 5.2.1 suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.
- 5.3 Essieux relevables ou délestables : /
- 5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 21,80.

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type H).
- 7.2 Répartiteur de freinage : non.
- 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série.
Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV (catégorie 1).
En option : dispositif anti-patinage (ASR).
- 7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
- 7.4 Frein de stationnement : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : AV : pneumatique ; AR : pneumatique.
- 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.
- 7.6 Assistance des freins : sans objet
- 7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé : 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 47 litres pour circuit AR,
- servitudes : 1 de 30 litres
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique fonctionnant moteur tournant et vitesse enclenchée.
- 7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
- 7.8 Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service :
- 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
- 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques.
- 7.8.2 Frein de secours : à disques.
- 7.8.3 Frein de stationnement : à disques.
- 7.9 Dispositif ralentisseur :
- 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Ralentisseur électrique et hydraulique en option
- 7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
Avec boîte I : frein mouton par décompression
Avec boîte II : combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.

8 CARROSSERIE (ne concerne que les véhicules carrossés et aménagés en série ainsi que les véhicules carrossés en série et non aménagés ; pour ces derniers, seuls les points pertinents de ce chapitre sont à prendre en considération).

- 8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar, ou autocar non aménagé.
- 8.1.2 Aménagements particuliers
- 8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
6A	Médiane	Sans	2	AV essieu 2 - AR essieu 2	5,9
6A	Médiane double	Sans	2	AV essieu 2 - AR essieu 2	5,7
5A	Médiane	Sans	2	AV essieu 2 - AR essieu 2	3,9
5A	Médiane double	Sans	2	AV essieu 2 - AR essieu 2	3,7

Options pouvant diminuer le volume des soutes :

- Air conditionné (*) = - 0,58 m³

8.1.2.2 Autres aménagements particuliers :

En option :

- Double vitrage (*)
- Chauffage autonome (*)
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
- Roue de secours (*)
- Podium et porte-bagages démontables (1) Voir 8.3.1 et 8.4.2
- Un ou deux pack UFR, Unité pour Fauteuil Roulant, uniquement avec porte médiane double (2) Voir 8.3.1 et 8.4.2
- Porte vélo démontable réf. 5006205190 fixé sur la face arrière du véhicule
- Cabine toilette située à l'arrière du véhicule (3) (*)

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.

(1) Le démontage du podium supprime 4 places assises et 2 places debout.

(2) L'installation d'un pack UFR supprime 6 places assises et l'installation de deux packs UFR supprime 10 places assises

(3) La présence de la cabine toilette supprime 4 places assises

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

- 8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
- 8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
- 8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.

8.3 Nombre de places :

8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES (1) ; (2) et (3)						
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de places debout		Nombre total de places
		Maxi	Mini	Maxi	Mini	
6A	Médiane N	58 **	56	/	58	56
	Médiane M	61 *	54	/	61	54
	médiane double	58 **	56	28	86	56
5A	Médiane M	53 *	44	/	53	44
	Médiane double	50 **	44	21	71	44

* : avec siège convoyeur — ** : sans siège convoyeur

(1) en absence du podium, le nombre de places assises est diminué de 4 places.

(2) en présence d'un pack UFR, le nombre de places assises est diminué de 6 places

(3) en présence de la cabine toilette, le nombre de places assises est diminué de 4 places

8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 28 places debout (voir versions).

8.3.3 Surface S0 : Version 5A = 21,161m²; Version 6A = 24,262 m²

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2 ^{ème} porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		2 places		5 places
		Maxi	Mini	
6A	médiane N	26	25	1
	médiane M	27	22	1
	médiane double	26	21	1
5A	médiane M	23	19	1
	médiane double	22	19	1

8.4.2 Équipements particuliers :

Strapontins : NON.

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers en version 6A et 5A : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ; en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places.

Siège de convoyeur : porte M en option - équipé d'une ceinture de sécurité 3 points et verrouillable en position relevée pour cas avec places debout.

Sièges décalables : non.

Sièges basculables : non.

Sièges à dossier inclinable : en option.

Podium démontable : impose une séparation et les ceintures de sécurité 3 points en arrière de celle-ci.

Pack(s) UFR : impose une séparation et des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci. L'emplacement pour fauteuil roulant est équipé de système de retenue du fauteuil et de son occupant. Le véhicule est équipé d'une plate-forme élévatrice

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
6A	/	1N	/	1N	/	/	/
	/	1M	/	1M, 1S ou 1D	/	/	/
5A	/	1M	/	1M, 1S ou 1D	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3.1 Porte de service : N, simple, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'intérieur.

8.5.3.2 Porte de service : M, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.

8.5.3.3 Porte de service : D, double, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.

8.5.3.4 Porte de dégagement : néant.

8.5.3.5 Porte de secours : S, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.

8.5.3.6 Autre porte : néant.

8.5.4 Type de portes et commandes :

Version	Fonction des portes	Types de portes	Nature de la commande
6A	N	Oscillante	Pneumatique
	M, S ou D	Louvoyante	Électropneumatique
5A	M, S ou D	Louvoyante	Électropneumatique

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné

- Constructeur : IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX
certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**
(D.2) Type Variante Version Type: **SFR 117**
Variante: /
Version: **SA - 5A (1)**

(D.3) Dénomination commerciale **ARES**

V	N	E	S	F	R	1	1	7	0	M	0	0	0	2	7	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2)

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 18 500

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): 18 500 ou ~~18 600~~ ou ~~18 800~~ (3)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): 22 000 ou ~~22 100~~ ou ~~22 300~~ (3)

(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2): **12275**

(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2): **12200**

(J) Catégorie internationale: **M3**

(J.1) Genre national: **T.C.P.**

(J.3) Carrosserie (désignation nationale): **CAR**

(K) Numéro de la réception par type: **L-0104-02-08**

(P.1) Cylindrée (cm³): 7790

(P.2) Puissance nette maximale (kW): 228 ou ~~259~~ (1)

(P.3) Source d'énergie: G.O

(P.6) Puissance administrative (CV): 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur): **61** véhicule à nombre de places variable

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)): 92

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 540

(V.7) CO₂: /

(V.9) Classe environnementale: 8877*0127A

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à:

IRISBUS FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 Venissieux Cedex
RCH 419 683 818 LYON

Fait à, Le **22 MAI 2006**

(1) Rayer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé: - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18 800 Kg et d'un PTRA de 22 300 Kg
- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder admet un PTAC de 18 600 Kg et d'un PTRA de 22 100 Kg

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet:

-D'une déclaration à la préfecture;

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules livré non aménagé)

Je soussigné

- Constructeur : IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX
certifie que le véhicule livré:

- non aménagé (genre TCP uniquement): **Voir nota**

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**
(D.2) Type Variante Version Type: **SFR 117**
Variante: /
Version: **SA - 5A (1)**

(D.3) Dénomination commerciale **ARES**

V	N	E	S	F	R	1	1	7								
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2)

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 18 500

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): 18 500 ou 18 600 ou 18 800 (3)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): 22 000 ou 22 100 ou 22 300 (3)

(J) Catégorie internationale: **M3**

(J.1) Genre national: **T.C.P. non aménagé (voir nota)**

(K) Numéro de la réception par type: **L-0104-02-08**

(P.1) Cylindrée (cm³): 7790

(P.2) Puissance nette maximale (kW): 228 ou 259 (1)

(P.3) Source d'énergie: G.O

(P.6) Puissance administrative (CV): 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur): **61** véhicule à nombre de places variable - voir Procès verbal de réception

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)): 92

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 540

(V.7) CO₂: /

(V.9) Classe environnementale: 8877*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus ;
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à:

Fait à, Le

(1) Rayer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé: - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18 800 Kg et d'un PTRA de 22 300 Kg
- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder admet un PTAC de 18 600 Kg et d'un PTRA de 22 100 Kg

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et:

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Les portes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de sécurité intérieure et extérieure.

Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière	Trappe ou d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont fenêtre de secours	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
6 A	7	2 double	8	2 double	1	1, 2 ou 3
5A	7	2 simple ou double	6	2 simple ou double	1	1

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.

NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : Assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2, indépendants.

9.2 Feux de croisement : 2, indépendants.

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.3.2 Latéraux : 6 sur chaque face, incorporés aux catadioptrés latéraux.

9.4 Feux de position arrière : 2 (feux rouges arrière).

9.5 Indicateur de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 groupés.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux stop : 2 groupés.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2 indépendants.

9.8.2 Latéraux : 6 sur chaque face, incorporés aux feux de position.

9.9 Feux de direction : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : 2 indépendants.

9.11.2 Arrière : 2 groupés.

9.12 Feux d'encastrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : 2.

9.14 Feux spéciaux : En option, en partie haute de la face arrière :

Indicateurs de changement de direction : 2 (indépendants)

Feux stop : 2 (indépendants)

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs :

10.1.3.1 Extérieur : 2 + 1 rétroviseurs de surveillance

10.1.3.2 Intérieur : en option : 2

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.

10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite

10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, préchauffage alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non).

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : à l'avant dans l'embranchement côté gauche de la porte avant droite du véhicule.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	1	7	0	*	0	0	0	0	0	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Code constructeur	Descripteur	(*) Usine de fabrication	Indicateur
-------------------	-------------	--------------------------	------------

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	S	F	R	1	1	7	0	0	3	1	0	4	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

et

V	N	E	S	F	R	1	1	7	0	M	0	0	0	1	8	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

10.2.5 Identification du moteur : sur carter partie haute à proximité de la cloche d'embrayage.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du constructeur : néant.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 10 bars.

11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant

11.4.2 - à la tête de commande : néant.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : système de freinage équipé de dispositifs de rattrapage automatique d'usure et regards de contrôle (sur essieu 2).

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IRISBUS FRANCE, Rue des combats du 24 Août 1944 - porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :

- de catégorie internationale M3,

- genre : TCP,

- marque : IRISBUS,

- type variantes versions : SFR117, version 6A - 5A et SA

livrés :

- aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

- non aménagés ou en châssis-nu, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule livré.

Pour les véhicules livrés en châssis nu ou non aménagés, il devra être vérifié, que le véhicule complété satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du véhicule aménagé. Il devra être notamment vérifié que l'aménagement satisfait aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié (aménagement des véhicules de transport en commun de personnes).

L'extension est motivée par :

- L'ajout du couple de pont 1/3,21 (14/45) pour la boîte I et mise à jour des justificatifs

Nota : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises : 61 (véhicule à nombre de places variable).

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° L-0104-02-08

fait à LYON, le 14/03/2006

Fait à LYON, le 14.03.06
l'attaché à la division des contrôles techniques
ingénieur de l'industrie et des mines,

J.L. PRAT

pour le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
et par délégation

l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines

A. DANIERE

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules livré en châssis nu)

Je soussigné

- Constructeur : IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule livré:

- en châssis nu : **Voir nota**

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**
 (D.2) Type Variante Version Type: **SFR 117**

Variante:

Version:

SA

(D.3) Dénomination commerciale **ARES**

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2)

V N E S F R 1 1 7

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) : 18 500

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) : 18 500 ou 18 600 ou 18 800 (3)

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) : 22 000 ou 22 100 ou 22 300 (3)

(J) Catégorie internationale : **M3**

(J.1) Genre national : **Chassis nu pour T.C.P. (voir nota)**

(K) Numéro de la réception par type : **L-0104-02-08**

(P.1) Cylindrée (cm³): 7790

(P.2) Puissance nette maximale (kW) : 228 ou 259 (1)

(P.3) Source d'énergie : G.O

(P.6) Puissance administrative (CV) : 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **61** véhicule à nombre de places variable – voir Procès verbal de réception

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹)

(V.7) CO₂ : /

(V.9) Classe environnementale :

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus ;
 - sort de nos usines (magasins), le
 pour être livré à :

Fait à, Le

(1) Rayer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé :

- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18 800 Kg et d'un PTRA de 22 300 Kg

- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder admet un PTAC de 18 600 Kg et d'un PTRA de 22 100 Kg

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0104-02-08 du 14 mars 2006)

Je soussigné, IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	D'un frein moteur par décompression (sans incidence sur poids) (*)	Oui	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELEMA", type "F 2400", d'un poids de 300 kg autorisant la majoration du poids (*)	Oui	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte I, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du poids (*)	Oui	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîte II) (sans incidence sur poids) (*)	Oui	Non
b)	D'un limiteur de vitesse à	100 km/h	
c)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	Oui	
d)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	Oui	Non
e)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)	Non	
f)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)	Oui	
g)	D'un podium démontable (Voir Nota 2) (*)	Oui	Non
h)	D'un porte vélo démontable augmentant la longueur hors tout du véhicule de 1000 mm (*)	Oui	Non
i)	D'un pack ou de deux packs UFR (Unité pour fauteuil roulant) Voir Nota 3 (*)	Oui	Non
j)	D'une cabine toilette située à l'arrière du véhicule (*)	Oui	Non
k)	D'un chauffage autonome type Webasto Thermo 300 (*)	Oui	Non
l)	D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)	Oui	Non
m)	Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris de conducteur et éventuellement le convoyeur)		52

Nota 1 : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 10.3 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute. (Voir point 7.2.1 de la notice descriptive - Freinage)

Nota 2 : Le démontage du podium :

- supprime 4 places assises et 2 places debout ;
- nécessite le démontage de la portion concernée du porte bagage ;
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face à la plate-forme ainsi dégagée ;
- nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

Nota 3 : L'installation du pack UFR (dispositif pour fauteuil roulant) :

- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice ;
- supprime 6 places assises ;
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée ;
- nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

L'installation de deux packs UFR :

- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice ;
- supprime 10 places assises ;
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée ;
- nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

Nota 4 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :

(*) Rayer les mentions inutiles.

2001/56 (Chauffage)

Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
 1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
 69200 Venissieux Cedex
 RCS 19 683 818 LYON

22 MAI 2006

Fait à LYON, le :